

**Note à l'attention des candidats  
CAP Accompagnant Educatif Petite  
Enfance  
et Assistant(e) Maternel(Le)  
qui présentent les épreuves EP1 et  
EP3 du CAP AEPE**

**Session 2021**

Cette note concerne les candidats suivants :

**CANDIDAT RELEVANT D'UN ETABLISSEMENT PRIVE HORS CONTRAT**

**CANDIDAT RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE**

**CANDIDAT RELEVANT D'UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS NON HABILITE (CFA)**

**CANDIDAT EN FORMATION CONTINUE (HORS GRETA)**

**CANDIDAT INDIVIDUEL**

L'arrêté du 30 novembre 2020 porte création de la spécialité Accompagnant éducatif petite Enfance de CAP et fixe ses modalités de délivrance.

Toutes les informations indispensables concernant le CAP Accompagnant éducatif petite Enfance (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel, dispense d'épreuves...) sont précisées par cet arrêté.

Vous pouvez consulter ces informations sur : [eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr).

## **1- L'INSCRIPTION**

### **1.1 Candidats relevant de l'enseignement à distance et candidats individuels.**

Pour les candidats résidant dans l'un des deux départements de l'Académie de Corse, le registre des préinscriptions pour la session **2021** sera ouvert du **12 octobre 2020 au 20 novembre 2020**.

Les préinscriptions seront faites uniquement par internet à l'adresse suivante : <http://www.ac-corse.fr/>

Les préinscriptions seront suivies d'une confirmation d'inscription. Cette **confirmation d'inscription** vous sera **envoyée par mail** ; dument vérifiée, datée, signée et accompagnée des pièces demandées, elle devra impérativement être **retournée au service des examens avant la date indiquée sur celle-ci**. Les candidats qui ne retourneraient pas cette confirmation dans les délais seront définitivement écartés pour la session **2021**.

### **1.2 Candidats relevant d'un établissement privé hors contrat ou d'un CFA non habilité.**

L'établissement d'accueil procède à l'inscription et adresse les confirmations dument vérifiées, datées, signées et accompagnées des pièces demandées au service des examens du Rectorat de l'Académie de Corse.

## **2- LA REGLEMENTATION LIEE AUX PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OU AUX EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :**

Le référentiel du CAP AEPE précise les contextes, établissements et services d'accueil de la petite enfance, ainsi que l'âge du public sur lequel portent les activités conduites.  
Les PFMP doivent être postérieures au 1er janvier 2018.

**Point important pour l'épreuve professionnelle EP1 :** Une PFMP ou une expérience professionnelle est exigée auprès d'enfants de zéro à 3 ans. Il est attendu du candidat qu'il fasse la preuve de ses compétences et savoirs en particulier en direction de jeunes enfants de zéro à trois ans.

### **2.1 Durée des périodes de formation en milieu professionnel ou des expériences professionnelles.**

La durée totale des stages ou de l'expérience professionnelle obligatoires est d'**au minimum 14 semaines (32 heures hebdomadaires), soit 448 heures.**

<b>SITUATION DU CANDIDAT</b>	<b>DURÉE A EFFECTUER</b>	<b>DOCUMENTS À PRODUIRE</b>
Candidat <b>SANS expérience professionnelle</b>	<b>14 semaines de stage</b> dans au moins deux contextes d'exercice professionnel complémentaires Une partie doit obligatoirement être réalisée auprès d'enfants de moins de 3 ans.	<b>Annexe</b> Les annexes doivent être imprimées, complétées, signées Et retournées à la DEC du rectorat de Corse pour le <b>mercredi 14 avril 2021</b> avec l'ensemble des justificatifs.
Candidat <b>AVEC expérience professionnelle</b>	<b>14 semaines</b> Une partie doit obligatoirement être réalisée auprès d'enfants de moins de 3 ans.	
Candidat <b>AVEC dispense d'épreuve (EP1-EP2-EP3)</b>	<b>5 Semaines minimum par épreuve à passer</b>	

Les candidats ayant déjà présenté l'une des épreuves (EP1 ou EP2) doivent obligatoirement fournir les justificatifs correspondants énoncés ci-dessus.

### **2.2 Lieux des périodes de formation en milieu professionnel ou des expériences professionnelles.**

-EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) est donnée par l'article R2324-17 du code de la santé publique :

- 1° Les établissements d'accueil collectif, notamment les établissements dits " crèches collectives " et " haltes garderies ", et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistants maternels dits " services d'accueil familial " ou " crèches familiales " ;
- 2° Les établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents qui participent à l'accueil, dits " crèches parentales " ;
- 3° Les établissements d'accueil collectif qui reçoivent exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel, dits " jardins d'enfants " ;
- 4° Les établissements d'accueil collectif dont la capacité est limitée à dix places, dits " micro-crèches "

-ACM (accueil collectif de mineurs) : centres de vacances ou de loisirs.

-Ecole maternelle

-Assistant maternel agréé ou MAM (maison d'assistants maternels)<sup>1</sup>

-Organismes de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfants, agréés pour la garde d'enfants de moins de 3 ans <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Il doit être titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau 5 ou est titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe V « Dispenses d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 29/03/2019 permettant de demander une dispense.

<sup>2</sup> Le professionnel tuteur est titulaire du CAP Petite enfance ou du CAP AEPE et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants dans le secteur de la petite enfance ou il est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance.

## **2.3- LES DOCUMENTS A PREPARER POUR PRESENTER LES EPREUVES EP1, EP2 ET EP3**

1- Compléter l'annexe 1 (recto et verso) : récapitulatif des stages ou des périodes de formation en milieu professionnel ou des expériences professionnelles, se référer à la liste des justificatifs (voir annexe 1 bis)

2- Transmettre l'ensemble des documents à la DEC du rectorat de Corse

- par courrier recommandé avec accusé de réception,
- pour le **mercredi 14 avril 2021** (cachet de la poste faisant foi),
- à l'adresse suivante :

**DEC4 – A l'attention de Mme DESINI Josiane - Rectorat de Corse, Bd Pascal Rossini BP  
808 – 20090 AJACCIO CEDEX 4**

Pour les candidats inscrits à l'épreuve EP1,

**3- Se présenter le jour de l'épreuve EP1, dans le centre d'examen dont le nom est noté sur la convocation, avec les deux fiches exigées pour l'épreuve EP1 ET une copie de votre dossier complet (annexe 1, 1bis et ses justificatifs).**

**En l'absence d'attestations de PFMP ou d'expérience professionnelle conformes aux exigences des épreuves, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.**

## **3- L'EVALUATION DU DOMAINE PROFESSIONNEL**

Pour obtenir le domaine professionnel, le candidat doit avoir une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves EP1, EP2 et EP3.

### **3.1 . L'épreuve EP1 « Accompagner le développement du jeune enfant » - coefficient 6**

Uniquement pour les candidats sous statut scolaires et les apprentis : chef d'œuvre (coef 1)

#### **3.1.1 EP1- Accompagner le développement du jeune enfant – coef. 6.**

*Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale d'épreuve de 25 minutes.*

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte,
- Adopter une posture professionnelle adaptée,
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

Il est attendu du candidat qu'il fasse la preuve de ses compétences et savoirs en particulier en direction de jeunes enfants de zéro à trois ans.

Le candidat présente **deux fiches** : l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Les deux fiches présentent : Le contexte d'intervention,  
La description des activités

Il s'agira en particulier de présenter les activités conduites auprès d'enfants de zéro à trois ans.

#### **Présentation des deux fiches relatives à l'épreuve EP1 (voir modèles en fin de note)**

*Les nom, prénom et numéro de candidat doivent apparaissent lisiblement en haut de chaque fiche.*

Fiche 1 : réalisation d'un soin quotidien (1 page maximum sans annexe, soit 1 page A4 recto)

Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages (1 page maximum sans annexe, soit 1 page A4 recto)

Le candidat devra se présenter avec trois exemplaires de ses fiches le jour de l'épreuve.

**En l'absence de l'ensemble des fiches ET attestation de PFMP ou d'activité et d'expérience professionnelle, relative au contexte d'intervention choisi auprès d'enfants de zéro à trois ans, le candidat se verra attribuer zéro à cette épreuve (qui n'est pas éliminatoire).**

### 3.1.2. Chef d'œuvre – coefficient 1

Durée : 10 min (présentation 5 min et entretien avec la commission d'évaluation 5 min)

### 3.2 L'épreuve EP2 « Exercer son activité en accueil collectif »

Epreuve écrite d'une durée d'1 h 30

Coef. 4

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».

### 3.3 L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel ».

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes – Coef. 4

Temps de préparation éventuel : 1 h 30

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Le temps de préparation dans cette situation est de 1h30.

**Le règlement d'examen prévoit la possibilité pour les assistant(es) maternel(s) agréé(s) (AMA) et les employés à domicile de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte professionnel d'intervention du domicile.**

L'AMA ou l'employé à domicile qui fait **ce choix au moment de l'inscription au diplôme**, dépose un dossier présentant le projet d'accueil à la date fixée par la Rectrice (5 pages au maximum).

**Transmission du projet d'accueil par les AMA ou les employés à domicile qui ont fait ce choix au moment de l'inscription :**

Le candidat devra envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi), au centre d'examen correspondant à sa situation, 2 exemplaires de son projet d'accueil dûment complétés (sans rature, ni surcharge) accompagnés des pièces justificatives **au plus tard le mercredi 14 avril 2021** :

- CORSE DU SUD : Candidats libres 2A/Sartène/ Porto-vecchio / CNED :

Mme OTTAVIANI Valérie Secrétaire d'examen  
S/c du Chef d'établissement du LP Finosello  
Av. Maréchal Lyautey BP 581  
20189 AJACCIO CEDEX 2

- HAUTE-CORSE : Candidats libres 2B/Île rousse / CNED :

Mme PAOLI Cécile Secrétaire d'examen  
S/c du Chef d'établissement du LP Fred Scaroni  
Cité Technique de Montesoro Rue du 4<sup>ème</sup> DMM  
20600 BASTIA

Le candidat devra se présenter avec un exemplaire du Projet d'accueil le jour de l'épreuve.

**En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée par la rectrice, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve et se voit attribuer la note zéro (qui n'est pas éliminatoire).**



#### **4 - DIPLOMES PERMETTANT DE BENEFICIER DE DISPENSES D'EPREUVES**

##### **4.1 Dispenses d'épreuves professionnelles**

*Arrêté du 22 août 2018, modifiée par arrêté du 29 mars 2019.*

Epreuves du CAP AEPE	Certificat professionnel JEPS <b>Animateur d'activités et de vie quotidienne (CP JEPS)</b>	Titre <b>Assistant(e) de vie aux familles</b>	BEPA <b>Services aux personnes</b>	CAP <b>Services aux personnes et vente en espace rural</b>	BEP <b>Accompagnement, soins et services à la personne</b>	Mention complémentaire <b>Aide à domicile</b>
Ministère responsable de la certification	Sports	Emploi	Agriculture et alimentation	Agriculture et alimentation	Education nationale et jeunesse	Education nationale et jeunesse
<b>EP1 :</b> Accompagner le développement du jeune enfant		Dispense	Dispense	Allègement (= réduction de la durée de formation)	Dispense	
<b>EP2 :</b> Exercer son activité en accueil collectif	Dispense				Dispense	
<b>EP3 :</b> Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense

##### **4.2 Dispenses d'épreuves des domaines généraux et de l'EPS**

*Arrêté du 23 juin 2014*

Si le candidat est titulaire d'un diplôme indiqué ci-dessous, il peut être dispensé des épreuves générales (Français/histoire-géo/enseignement civique et moral, Maths/sciences physiques et chimiques, éducation physique et sportive)

- **CAP** (éducation nationale, maritime ou agricole)
- **BEP** (éducation nationale, maritime ou agricole)
- **BAC, BP, BTS, DAEU** ou examen spécial d'entrée à l'université
- Diplôme ou titre enregistré au moins de **niveau 4** de qualification dans le RNCP...
- Certification délivrée dans un état membre de **l'union européenne** classée au moins de niveau 4

Les candidats individuels ou en formation continue peuvent lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensés de l'épreuve d'EPS.

Cas particulier des diplômes étrangers :

*La certification doit être délivrée dans un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace européen ou de l'Association européenne de libre-échange et classée à un niveau correspondant au moins au **niveau 4** du cadre européen des certifications (CEC) et comprenant au moins une épreuve passée **en langue française**.*

*Sans justification de cette qualification en langue française, ces candidats seront dispensés, de l'unité de mathématiques-sciences physiques et chimiques et de l'unité d'éducation physique et sportive.*

## Annexe 1 : Récapitulatif des stages ou périodes de formation en milieu professionnel, ou expériences professionnelles

Académie de Corse

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Session 2021

Nom : ..... épouse : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

N° d'inscription : .....

Tableau à renseigner par le candidat et les employeurs ou responsables. Joindre les justificatifs (attestations, certificats de travail, ...).

Nom et adresse, cachet de l'établissement, de l'employeur, ou de la structure. Nom et signature du responsable	Type de structure accueillant des enfants (cocher la case)	Age des enfants	Durée Jour, mois, année
	EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> ACM <input type="checkbox"/> <i>Accueil collectif de mineurs</i> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> <i>Assistant maternel agréé</i> Organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans <input type="checkbox"/>		Du : ..... au : .....  Total en semaines : .....  Nombre d'heures : .....
	EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> ACM <input type="checkbox"/> <i>Accueil collectif de mineurs</i> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> <i>Assistant maternel agréé</i> Organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans <input type="checkbox"/>		Du : ..... au : .....  Total en semaines : .....  Nombre d'heures : .....
	EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> ACM <input type="checkbox"/> <i>Accueil collectif de mineurs</i> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> <i>Assistant maternel agréé</i> Organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans <input type="checkbox"/>		Du : ..... au : .....  Total en semaines : .....  Nombre d'heures : .....
	EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> ACM <input type="checkbox"/> <i>Accueil collectif de mineurs</i> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> <i>Assistant maternel agréé</i> Organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans <input type="checkbox"/>		Du : ..... au : .....  Total en semaines : .....  Nombre d'heures : .....

**En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ne sera pas autorisé à présenter les épreuves, et le diplôme ne lui sera pas délivré.**

**Cadre réservé au contrôle de conformité**

Attestation conforme au règlement d'examen

Attestation non conforme au règlement d'examen

## Annexe 1 bis : Justificatifs à joindre

Cocher les cases correspondantes

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

Nom usuel : ..... Prénom : .....

**Pour tous les candidats :**

Attestations de PFMP et/ou d'expérience professionnelle (une attestation par structure obligatoirement)

**Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :**

Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental ;

Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

**ET**

Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE.

**OU**

Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe VI « Dispense d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 30 novembre 2020 permettant de demander une dispense.

**Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :**

Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;

**ET**

Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance ou du CAP AEPE **et**

Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

**OU**

Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

**CAP AEPE SESSION 2021**

**Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant**  
*Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien*

Nom : .....	Prénom : .....	Centre d'épreuve : Lycée ..... Jour et heure de convocation : ..... .....
----------------	-------------------	---



**CAP AEPE SESSION 2021**

**Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant**

*Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages*

Nom : .....	Prénom : .....	Centre d'épreuve : Lycée ..... Jour et heure de convocation : ..... .....
----------------	-------------------	---